

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

**ACCA de MIZOËN :
LOCATION DU DROIT DE CHASSE
DANS LES PROPRIETES
COMMUNALES**

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2014/98

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 décembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : BERARD Guy, VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Bernard), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société de Chasse, dénommée ACCA La Diane de MIZOËN, loue un droit de chasse dans les propriétés communales moyennant la somme annuelle de 100 euros.

Le bail de location arrivant à expiration le 31 décembre 2014, Monsieur le Maire propose de renouveler ledit contrat et réviser le loyer annuel.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents – 5 voix pour :

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de louer à l'ACCA la Diane de Mizoën les droits de chasse dans les propriétés communales pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2015,

FIXE le montant de la location à la somme annuelle de cent euros,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à cet effet et notamment signer le bail de location avec l'ACCA.

Le Maire de MIZOËN certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

